

À la séance ordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le **PREMIER MARS DEUX MILLE VINGT DEUX** à 19h00, au bureau municipal et à laquelle assistaient le maire M. Serge Marquis, les conseillères et le conseiller suivants :

1- **Étaient présents** :

Mme Sonia Rivard	Mme Nancy Shink
Mme Francine Lehouiller	Mme Valérie Bruneau

**Étaient absents** :

Mme Karine Gauthier	M. Daniel Bélanger
---------------------	--------------------

Formant quorum sous la présidence de monsieur Serge Marquis, maire, madame Johanne Shink, Dir. Gén./Sec. Greffière. est aussi présente.

2- **LECTURE + ACCEPTATION DE L'AVIS CONVOCATION**

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2022
4. Affaires en découlant
5. Parole aux citoyens
6. Correspondances
7. Dépenses
8. Résolutions diverses
9. Rapport des comités
10. Avis de motion
11. Prochaine séance du conseil
12. Affaires nouvelles
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

R22-03-043

L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de madame Francine Lehouiller, appuyé par madame Nancy Shink et résolu unanimement par les conseillers (ères).

Adopté.

3- **PROCÈS-VERBAUX**

**01 février 2022**

R22-03-044

Il est proposé par madame Nancy Shink, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du **premier février deux mille vingt-deux**, soit accepté tel que lu et rédigé.

Adopté.

**AFFAIRES EN DÉCOULANT**

De l'information est demandé concernant le suivi au dossier de l'éclairage de rue. Monsieur Serge Marquis donne l'information qu'il a reçu par l'entremise de certaines personnes.

Le 1<sup>er</sup> mars 2022

## 5- PAROLE AUX CITOYENS

Monsieur Émilien Larochelle prend de l'information concernant la publication du journal local qui avait l'habitude d'être publié mensuellement. Mme Valérie Bruneau lui fait part des orientations prévues pour les prochaines publications.

## CORRESPONDANCES

Le bordereau de correspondance est déposé au Livre des minutes et fait partie intégrante de la présente rubrique.

## COMPTES À PAYER

<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
René Bélanger	Déneigement patinoire	80.00
Norfil Inc.	Crédit	-34.49
Visa Desjardins	Frais de poste	205.78
Aspirateurs pompes La Sarre	Produits d'entretien	273.18
Les Marchés Traditions	Produits – Aqueduc	9.24
Serge Marquis	Alarme La Sarre - Batterie	34.49
	Ami Son – HDMI to VGA	22.98
Alarme La Sar Inc.	Surveillance alarme : 201.21	367.92
	Ligne téléphonique : 166.71	
Techni-Lab	Tests d'eau	356.42
Hamster / Buro Concept	Fournitures de bureau	434.52
Municipalité de Poularies	Cotisation – COMBEQ 1/10	39.90
Francine Lehouiller	Frais de déplacements	16.30
Patrick Descarreaux	Lotissement – avenue Royer	1 954.63
Jean-Guy Roy Ent. Inc.	Déneigements – 3 <sup>e</sup> versement	36 555.81
Ministre des finances	DAS – Février 2022	1 576.01
Rec. Gén. du Canada	DAS – Février 2022	536.29
Fiducie Desjardins	REER – Février 2022	212.74
	<b>TOTAL</b>	<b>42 641.72\$</b>

## SALAIRES

Johanne Shink	3 404.34	Serge Marquis	560.60
Mona Cyr	1 757.60	Valérie Bruneau	185.60
Nancy Shink	185.60	Karine Gauthier	185.60
Daniel Bélanger	185.60	Chantal Gaumond	228.96
Sonia Rivard	185.60	Francine Lehouiller	185.60
Jean-Guy Hébert	156.00		
		<b>TOTAL</b>	<b>7 221.10\$</b>

## COMPTES PAYÉS

<b>#Chèque</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
C2200001	Les éditions juridiques FD	MAJ – Code municipal	77.70
C2200002	FQM	Formations – Éthique	513.93
C2200003	Station du Coin Enr.	Essence	19.09
C2200004	Techni-Lab	Tests d'eau	202.36
C2200005	Xérox Canada Inc.	Contrat de service	1 452.25
C2200006	Jean-Guy Roy Ent. Inc.	Sablage chemins : 2630.63	44 577.18
		Sablage-Déc. : 1 913.18	
		Déneig.-1 <sup>er</sup> vers.:10 008.34	
		Déneig.-2 <sup>e</sup> vers.: 30 025.03	
C2200007	Les Entreprises combinées	Téléphone mensuel	166.71
C2200008	Régie Inter. Inc. Roussillon	Téléavertisseurs-pompiers	298.19
C2200009	Les Entreprises J.L.R. Inc.	Cueillette-Décembre 2021	2 610.55
C2200010	Hamster/Buro Concept	Fournitures de bureau	58.33
C2200011	Quinc. Palmarolle Inc.	Fournitures de bureau	91.75
C2200012	Soc.Can. des Postes	Média poste-Le Gallichan	41.78
C2200013	Nancy Shink	Fournitures d'entretien	54.58
C2200014	MRC d'Abitibi-Ouest	Droits de mutation	180.00
C2200015	Ministre des finances	Bail – Lot grève	160.96
C2200016	Hamster / Buro Concept	Fournitures de bureau	6.15

Le 1<sup>er</sup> mars 2022

C2200017	Éditions juridiques FD	MAJ – Code municipal	81.59
C2200018	Quinc. Palmarolle Inc.	Fournitures d'entretien	5.57
C2200019	Station du Coin Enr.	Essence	259.12
C2200020	GLS – Logistics Systems	Frais de livraison	47.36
C2200021	Les Entreprises combinées	Téléphone – janvier 2022	166.71
C2200022	Médial Services	Cotisation janvier à juin	294.66
C2200023	Asp. Pompes La Sarre	Pompe – patinoire	1 681.51
C2200024	Wolters Kluwer	Mise à jour – Code civil	337.05
C2200025	Ville de Macamic	Service techniques	11 958.90
C2200026	B & B Électrique	Électricité	1 278.85
C2200027	Groupe CCL	Fournitures de bureau	364.47
C2200028	Jean-Guy Roy Ent. Inc.	Sable – Janvier 2022	1 255.53
		<b>TOTAL</b>	<b>68 242.83</b>

#Chèque	Fournisseurs	Description	Montant
M2200001	Hydro-Québec	CLSC, Âge d'Or	398.06
M2200002	Hydro-Québec	Garage, pompiers	447.55
M2200003	Hydro-Québec	Centre communautaire	2 120.01
M2200004	Hydro-Québec	Garage, pompiers	447.80
M2200005	Marc-Olivier Proulx	Entretien de la patinoire	70.00
M2200006	Bell mobility	Cellulaire	32.95
M2200007	Bell mobility	Cellulaire	32.95
M2200008	***ANNULÉ***		
M2200009	***ANNULÉ***		
M2200010	Hydro-Québec	Point d'eau – Quai public	113.74
M2200011	Hydro-Québec	Bureau municipal	1 032.16
M2200012	Hydro-Québec	Patinoire	295.08
M2200013	Hydro-Québec	Centre communautaire	486.64
M2200014	Hydro-Québec	Café des Rumeurs	1 779.94
M2200015	Hydro-Québec	Éclairage public	358.86
		<b>TOTAL</b>	<b>7 615.74\$</b>

#Chèque	Fournisseurs	Description	Montant
L2200003	Visa desjardins	Frais de poste	23.65
L2200004	Visa Desjardins	Frais annuels	60.00
L2200005	Visa Desjardins	Suite office et frais de poste	181.37
		<b>TOTAL</b>	<b>265.02\$</b>

## 6- DÉPENSES

R22-03-045 Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par madame Nancy Shink et résolu unanimement par les conseillers (ères);  
 QUE, les dépenses ci-dessus mentionnées sont autorisées et que la Dir. Gén. / Sec.-très. a fourni et signé un certificat qui indique que la municipalité dispose des crédits nécessaires.

Et j'ai signé à Gallichan .....

## 7- RÉSOLUTIONS DIVERSES

### Projet Hunter - Entente avec Kenorland

R22-03-046 Attendu que la compagnie minière Kenorland prévoit effectuer des forages d'exploration sur le territoire de la municipalité de Gallichan ;

Attendu que Kenorland a rencontré le conseil municipal afin de présenter son projet et que des forages sont prévus sur les chemins municipaux ;

Attendu que ces travaux sont prévus être réalisés sur des aménagements déterminés par règlement en vertu de

Le 1<sup>er</sup> mars 2022

l'article 70 de la loi sur les mines et de l'article 14 du règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure, dans le présent cas sur des chemins publics au sens du code de la sécurité routière (chapitre C-24-2) ;

Attendu que les membres du conseil municipal ont fait part de leurs commentaires, attentes et appréhensions à la compagnie et que cette dernière en a tenu compte dans la préparation de l'entente autorisant les forages sur les chemins municipaux ;

Attendu que les membres du conseil demandent qu'il y ait une clause dans l'entente afin de protéger le site de la pointe aux indiens ;

Attendu qu'une rencontre publique aura lieu auprès des citoyens de la municipalité de Gallichan pour les informer ;

En conséquence, il est proposé par madame Nancy Shink, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal autorise la compagnie Kenorland à procéder à des forages d'exploration sur des aménagements déterminés par règlement en vertu de l'article 70 de la loi sur les mines et de l'article 14 du règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure, soit sur les chemins municipaux ;

QUE, le conseil autorise monsieur Serge Marquis, maire et/ou madame Johanne Shink, Dir. Gén. / sec.-greffière, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Gallichan.

Adopté.

#### **Avis de convocation - courriels**

R22-03-047

Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal autorise les notifications par moyens technologiques pour les avis de convocation des séances extraordinaires aux élus ayant complété le formulaire prévu à cet effet.

Adopté.

#### **Ville de La Sarre – Services de sécurité incendie**

R22-03-048

Il est proposé par madame Nancy Shink, appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal autorise l'envoi d'une lettre à la Ville de La Sarre afin de connaître leurs intentions pour offrir la gestion administrative du service de sécurité de la municipalité de Gallichan.

Adopté.

Le 1<sup>er</sup> mars 2022

R22-03-049 **MRC d'Abitibi-Ouest – Rapport annuel d'activités 2021**  
Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par madame Nancy Shink et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal accepte le rapport annuel d'activités annuel d'incendie 2021 pour le service de sécurité incendie de Gallichan et que celui-ci soit transmis à la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adopté.

R22-03-050 **Code d'éthique et de déontologie**  
Il est proposé par madame Valérie Bruneau, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal autorise la mise à jour du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux tel que proposé en vertu des exigences de la loi.

Adopté.

R22-03-051 **Démission – Mme Mona Cyr**  
Il est proposé par madame Valérie Bruneau, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal accepte la démission de madame Mona Cyr en tant que secrétaire-trésorière adjointe. Celle-ci est effective depuis le 18 février 2022.

Adopté.

R22-03-052 **COMBEQ – Formation – Inspecteur municipal**  
Il est proposé par madame Nancy Shink, appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Guy Hébert à suivre la formation sur le règlement provincial transitoire pour la protection des milieux hydriques qui aura lieu les 16 et 17 mars prochain au coût de 304.85\$, excluant les taxes qui sera réparti entre les municipalités participantes.

Adopté.

R22-03-053 **Règlement de lotissement – Inspecteur municipal**  
Il est proposé par madame Valérie Bruneau, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Guy Hébert, inspecteur municipal à utiliser les services de Patrick Descarreaux, arpenteur-géomètre Inc. pour l'analyse du règlement de lotissement de la Municipalité de Gallichan tel que soumissionné en date du 8 février 2022.

Adopté.

Le 1<sup>er</sup> mars 2022

**La Gallithèque – Demande de subvention**

R22-03-054

Il est proposé par madame Nancy Shink, appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal autorise le versement de 1 500\$ à la bibliothèque, ce qui représente 50% du montant prévu au budget pour l'année 2022.

Adopté.

**PROJET VOISINS SOLIDAIRES – Démontrer son engagement au projet**

R22-03-55

Attendu que l'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés ;

Attendu que la municipalité de Gallichan manifeste de la volonté à développer un projet Voisins solidaires afin de maintenir un bon voisinage entre les citoyens de toutes générations, c'est une priorité pour Gallichan. Si ses pionniers ont su laisser d'innombrables souvenirs et sources impérissables de connaissances de « leur », de « notre » milieu de vie, les nouveaux arrivants quant à eux ont également beaucoup à apporter à notre petite municipalité éloignée ;

Attendu que quel que soit l'âge, chaque citoyen peut à sa façon en aider et en apprendre à un autre! Une ruralité vivante, à l'écoute et qui sait mettre à profit les actions de sa petite population, voici l'objectif que nous visons avec l'ère Voisins solidaires ;

Attendu que l'épisode pandémique aura laissé sa trace et un projet tel Voisins solidaires arrive à point, afin de nous aider à égayer notre municipalité en démontrant à ses habitants, qu'il n'y a qu'ensemble que nous sommes vraiment gagnants! Jeunes et moins jeunes seront donc conviés à échanger, à s'entraider, à se sourire et à s'ouvrir, et ce dans le plaisir!

En conséquence, il est proposé par madame Valérie Bruneau, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères).

QUE la municipalité de Gallichan confirme formellement l'engagement de la municipalité de Gallichan à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet Voisins solidaires avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

Adopté.

Le 1<sup>er</sup> mars 2022

**PROJET VOISINS SOLIDAIRES – Autorisation pour signer la demande de financement**

R22-03-56

Attendu que l'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

En conséquence, il est proposé par madame Nancy Shink, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal de Gallichan autorise monsieur Serge Marquis et/ou Johanne Shink à signer pour et au nom de la Municipalité de Gallichan tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projet.

Adopté.

**Coop La Hutte – M. Antoine Gadoury-Boissé**

R22-03-053

Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal autorise monsieur Antoine Gadoury-Boissé de pouvoir installer un kiosque de vente de légumes dans le stationnement près du Café des Rumeurs afin d'offrir ses produits à la population.

Adopté.

**RAPPORT DES COMITÉS**

**MADA**

Madame Francine Lehouiller encourage les personnes à compléter les sondages pour les familles dans le cadre de la démarche MADA.

**Loisirs**

Madame Sonia Rivard mentionne qu'une réunion est à venir pour le comité des Loisirs.

**Comité jeunesse**

Concernant le compte bancaire du comité jeunesse, une mise à jour des signataires de chèques serait à faire concernant le comité jeunesse.

**Club nautique**

Madame Valérie Bruneau mentionne que l'assemblée générale annuelle du club nautique aura lieu le 13 avril prochain à 19h00.

**Société d'histoire et d'archéologie**

L'ouverture officielle du Café des Rumeurs avec monsieur Steve Grant est prévue pour le 06 mai prochain.

Le 1<sup>er</sup> mars 2022

**Différents dossiers**

Monsieur Serge Marquis fait un résumé des différents dossiers.

**AVIS DE MOTION**

Aucun avis de motion.

**8- PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine *séance ordinaire* du conseil municipal aura lieu le 05 avril 2022 à 19h00.

Une *séance de travail* aura lieu le 15 mars 2022 à 19h00.

**9- AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

**10- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

R22-03-054

La séance est levée à 20h25 sur une proposition de madame Nancy Shink appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères).

---

Maire

---

Dir. Gén./Sec.-très.